

Ce document a été élaboré par le service Recherche et Innovation du COLEACP dans le cadre de ses programmes (i) Fit For Market SPS, mis en œuvre par le COLEACP dans le cadre de la coopération au développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne et ; (ii) STDF Cameroun financé par le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF).

IDENTITÉ

Nom latin	<i>Wasmannia auropunctata</i>
Nom courant	La petite fourmi de feu ou fourmi électrique (« little fire ant » en anglais)
Classement taxonomique	<i>Insecta : Hymenoptera : Formicidae : Wasmannia auropunctata</i>



Figure 1 - Fourmi urticante

MORPHOLOGIE

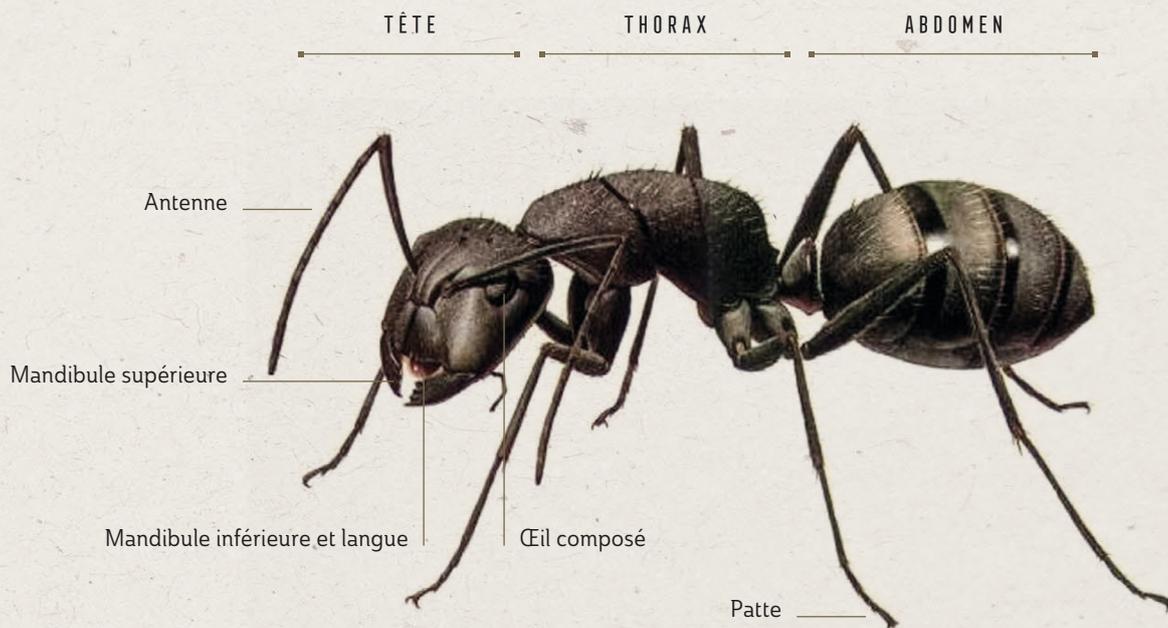


Figure 2 - Anatomie d'une fourmi urticante

DESCRIPTION

- Corps composé de 3 parties principales : la tête, le thorax et l'abdomen.
- Longueur totale moyenne : 1,5 mm.
- Couleur générale de l'insecte : brun-jaune pâle.
- Abdomen plus sombre que le reste du corps ; cuticule lisse.
- Corps couvert de longs poils épars et dressés.
- Espérance de vie d'une fourmi : 11 à 14 mois.

CYCLE DE DÉVELOPPEMENT

- Œufs
 - Fécondité maximale : 70 œufs par jour.
 - Forme ovale, de longueur d'environ 1 mm.
 - Couleurs blancs ou jaunâtres.
 - Durée de la ponte à l'éclosion : 1 à 2 semaines.
 - Durée de maturation de l'œuf à l'adulte : environ 60 jours en fonction de la température.
- Larves
 - Blanches avec généralement une tache sombre au centre.
 - Elles sont dites « métamérisées », présence des différents segments.
 - Corps annelé et souvent pourvu de soies.
 - Durée du stade larvaire jusqu'à la nymphe : 2 semaines à 1 mois
- Pupa/Nymphe
 - Formes de l'adulte apparaissent.
 - Les différentes parties du corps de l'adulte prennent forme.
 - Au contraire des larves, les nymphes ne s'alimentent pas.
 - De la nymphe à l'adulte d'une semaine à 1 mois.
- Adulte
 - Ouvrières :
 - 1,2-1,5 mm, couleur brun doré à foncé.
 - Espèce monomorphe (une seule caste), durée de vie moyenne : 45 jours.
 - Femelles sexuées (Reines) :
 - 4,5-5 mm, couleur plus sombre que les ouvrières, durée de vie 11-14 mois, ponte élevée (jusqu'à 73 œufs en 24h) mais qui diminue progressivement au cours de leur vie (5 œufs en fin de vie).
 - Mâles :
 - 4,5-5 mm, couleur plus sombre que les ouvrières, durée de vie de quelques jours à quelques semaines.



Figure 3 - Œufs de fourmis en amas



Figure 4 - Larves de fourmis dans une fourmilière



Figure 5 - Nymphes de fourmis



Figure 6 - Fourmis adultes

HABITAT ET CONDITIONS FAVORABLES

- Habitat : terricole (litière) ; feuilles agglomérées ; bois en décomposition ; sous des pierres ; à l'aisselle des branches de certains arbres ; tuteurs du poivrier.
- Période favorable à la présence de l'insecte : saison sèche (mois de novembre à mai : période de récolte du poivre).
- Relation de mutualisme avec les cochenilles (notamment *Coccus viridis*) : insectes piqueurs de sève sécrétant du miellat en abondance. Ce miellat est un excellent substrat nutritif au champignon qui noircit les feuilles d'un feutrage appelé la Fumagine. Cette nuisance secondaire altère la fonction chlorophyllienne, et peut ainsi faire dépérir les plants (poivrier et tuteur).



Figure 7 - Cochenilles : *Coccus viridis* : Relation de mutualisme avec les fourmis

SYMPTÔMES ET DÉGÂTS



Fourmis envahissantes et piquantes ; leurs piqûres sont venimeuses, très douloureuses et peuvent entraîner des réactions allergiques chez l'homme. La piqûre des fourmis urticantes *Wasmannia auropunctata* provoque une réaction cutanée qui peut durer plusieurs jours avec de fortes démangeaisons.

Figure 8 -
Gonflements et rougeur de la peau :
Piqûres de fourmis

STRATÉGIE DE SURVEILLANCE

Une inspection régulière et attentive doit être réalisée sur les plants de poivriers, les tuteurs (entre des feuilles agglomérées, à l'aisselle des branches), la litière, dans du bois en décomposition, sous des pierres, d'autant que les fourmis ne construisent pas de véritable fourmilière ou nid et qu'elles déménagent facilement lorsque nécessaire.

Lors de cette inspection, la détection des cochenilles vivant en symbiose avec les fourmis doit être observée.

La détection à temps de la présence des fourmis permet aux producteurs de poivre la prise de décisions en temps opportun, afin de réduire le niveau d'infestation des vergers.

- **Il est recommandé pour les producteurs du poivre de Penja de réaliser cette inspection sur la base d'une fiche d'observation et de surveillance portée en annexe.**

BONNES PRATIQUES AGRICOLES DE LUTTE

- **Contrôle culturel** : l'entretien régulier de l'exploitation, ainsi que des alentours des parcelles réduit l'impact des fourmis dans les vergers. Ces entretiens portent sur :
 - la taille des poivriers et des tuteurs (en avril/mai et juillet/août), ainsi que des plantes hôtes des fourmis (caféier, arbres fruitiers etc.) se trouvant à proximité ou en association avec les poivriers pour éviter l'excès d'ombrage.
 - Réduire la taille des adventices et les alentours des parcelles qui sont les lieux de nidation des fourmis.
 - Respecter la densité de plantation (écartement des plants).
- **Contrôle biologique** : aucune forme de lutte biologique contre les Formicidae n'a encore connu de succès (Ulloa Chacón & Cherix 1994).
- **Contrôle à l'aide de produits de protection des plantes** : le traitement chimique est la méthode de lutte la plus utilisée pour lutter contre l'invasion des fourmis urticantes. Il est à noter qu'aucun produit n'est actuellement homologué pour la lutte contre les fourmis sur la culture du poivre (Liste des pesticides homologués au Cameroun consultée le 04 mars 2021). Cependant, il existe des formulations commerciales insecticides autorisées sur d'autres cultures (voir tableau ci-dessous) qui pourraient être utilisées dans le poivre du penja sous réserve d'autorisation préalable des autorités compétentes.

Formulations	Conditions d'emploi	Statut en vertu du Règl. (CE) N° 1107/2009	Couple culture-ravageur pour lequel la substance active est homologuée au Cameroun	LMR UE pour le poivre
Imidaclopride 30 g/l + Lambda-cyhalothrine 60 g/l	0,75L pc*/ha	Imidaclopride : Non approuvé Cyhalothrine : Non approuvé	Mirides/ cacaoyer	Imidaclopride : 0,05* Lambda-cyhalothrine : 0,3
Cyperméthrine 12 g/l	4 L pc*/ha	Cyperméthrine : Approuvé	Chenilles, lépidoptères et mouches des fruits/ cacaoyer	Cyperméthrine : 0,1*
Deltaméthrine 25 g/l	0,5 L pc*/ha	Deltaméthrine : Approuvé	Mouches des fruits/tomate	Deltaméthrine : 15

(*) pc : Produit commercial

(*) Indique la limite inférieure de la détermination analytique

ANNEXE : FICHE D'OBSERVATION ET SURVEILLANCE

Campagne :

Date :

Code Parcelle :

Stade(s) végétatif(s) :

Date du dernier traitement :

Produit(s) utilisé(s) :

Observations :

NIVEAU D'INFESTATION

Fourmis :

Remarque(s) :